

Les « accords » de la FSSPX avec Rome



La réponse envoyée au Vatican le 17 Avril par Mgr Bernard Fellay sera examinée dans les prochains jours par les cardinaux et les évêques lors de la « Feria quarta » de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi (ndlr : « feria quarta » est le nom que les chrétiens, à Rome, donnaient au 4ème jour de la semaine, le mercredi, et le mercredi est traditionnellement le jour de réunion de la CDF), puis leur décision sera soumise à Benoît XVI. Courant mai, il est prévu la fin du parcours qui ramènera la Fraternité Saint-Pie X, fondée par Mgr Lefebvre, en pleine communion avec Rome, 24

ans après les consécrations illégitimes qui ont conduit à la rupture et l'excommunication de l'archevêque traditionaliste lui-même et des quatre prêtres qu'il a ordonnés évêques sans mandat du Pape. Lorsque la décision finale sera communiquée, sera également rendu public le texte du « préambule doctrinal » que le Saint-Siège a soumis à Fellay et à la Fraternité, et que le Supérieur du groupe traditionaliste a rendu à Rome en proposant quelques modifications mineures.

Ces derniers jours, on a vu se multiplier les déclarations de certains membres éminents de la Fraternité Saint-Pie X, en particulier de l'aile lefebvrisme la plus favorable au retour à la pleine communion avec Rome.

D'abord le Père Niklaus Pfluger, premier assistant de Mgr Fellay, dans une conférence publique à Hattersheim en Allemagne, a dit que le Supérieur de la Fraternité dans les circonstances actuelles « ne peut considérer comme possible de rejeter la proposition du pape », précisant que vouloir ignorer le désir du pape serait « tomber dans le sédévacantisme ».

Pfluger a précisé que des points de désaccord subsistent et que la Fraternité revendique la liberté de critiquer certains points des documents conciliaires. Et il a rappelé que, déjà en 1988, Lefebvre avait signé un accord doctrinal avec le Saint-Siège, qui contenait « bien plus de concessions (en termes de doctrine, ndlr) de la part de la Fraternité de celles que Benoît XVI demande aujourd'hui. »

Très significatif est également l'éditorial du Père Franz Schmidberger, ancien supérieur de la Fraternité Saint-Pie X, qui, dans le numéro de mai du mensuel du district allemand écrit : « Si Rome nous rappelle aujourd'hui de l'exil où nous avons été forcés en 1975 avec l'abrogation de l'approbation canonique de la Fraternité,... et encore plus en 1988 avec le décret d'excommunication des évêques consacrant et consacrés », alors « il s'agit d'un acte de justice et sans aucun doute d'un acte de souci pastoral authentique du pape Benoît XVI ».

Encore plus significatif est l'éditorial d'un autre membre clé de la société, le Père Michel Simoulin, publié dans le numéro de mai du bulletin « Seignadou » du prieuré de Saint-Joseph-des-Carmes (ndlr ; voir plus bas) : lui aussi parle à nouveau de l'accord signé par Lefebvre et Ratzinger en 1988, expliquant qu'à l'époque, la rupture ne s'est pas produite en raison du préambule doctrinal, mais pour des raisons pratiques. En effet, Lefebvre ne faisait pas confiance aux assurances du Vatican quant à la possibilité de consacrer un évêque comme son successeur : « Ce n'est donc pas sur une

question doctrinale, ni sur celle du statut offert à la Fraternité, mais sur la date de la consécration de l'évêque accordé, que le processus s'est arrêté. »

Le Père Simoulin, en réponse aux objections internes de ces lefebvristes qui ne veulent pas l'accord avec Rome, rappelle que Ratzinger, « devenu pape nous a dit que la messe tridentine n'a jamais été abrogée (7 Juillet 2007 : « Il est donc permis de célébrer le sacrifice de la Messe suivant l'édition typique du Missel romain promulgué par le bienheureux Jean XXIII en 1962 et jamais abrogé ») ; il a réhabilité nos quatre évêques (21 janvier 2009) ; il a accepté que nous menions des discussions doctrinales pendant deux années... toutes choses que Mgr Lefebvre n'exigeait pas en 1988. Il n'est pas exagéré de dire que Mgr Fellay a obtenu plus que ce que demandait Mgr Lefebvre, sans en avoir pourtant le prestige ni l'autorité morale. Alors, devons-nous être encore plus exigeant que Mgr Lefebvre et que Mgr Fellay ? ».

Simoulin conclut en répétant que la situation aujourd'hui est différente de celle de 1975 et de 1988, et ceux qui affirment le contraire le font parce qu'ils rejettent « toute réconciliation avec Rome », montrant peut-être « un manque de foi en la sainteté de l'Église ». « La Fraternité Saint-Pie X n'est pas l'Église et ne peut respecter l'héritage de son fondateur qu'en en préservant l'esprit, son amour pour l'Église et son désir de la servir comme un fils aimant ».

Relire la partie doctrinale du « protocole d'accord » signé par Lefebvre le 5 mai 1988 est utile pour comprendre le contenu du « préambule doctrinal » dont il a été question ces derniers mois, dont le texte est encore confidentiel en raison de la possibilité, prévue dès le départ, de modifications et de formulations avec des expressions différentes.

Le fondateur de la Fraternité promettait fidélité au Pape, déclarait « accepter la doctrine contenue dans le n°25 de la Constitution *Lumen Gentium* du Concile Vatican II sur le Magistère de l'Église et l'adhésion qui lui est due ».

Quant au désaccord sur certains passages du Concile, il affirmait : « En ce qui concerne certains points enseignés par le Concile Vatican II ou concernant les réformes postérieures de la liturgie et du droit, qui nous semblent difficilement conciliables avec la tradition, nous nous engageons à adopter une attitude positive et de communication avec le Siège apostolique, en évitant toute polémique ».

En outre, Lefebvre avait déclaré « reconnaître la validité du Sacrifice de la messe et des sacrements célébrés avec l'intention de faire ce que fait l'Église et selon les rites mentionnés dans les éditions standard du Missel romain et des rituels des sacrements promulgués par les papes Paul VI et Jean-Paul II ».

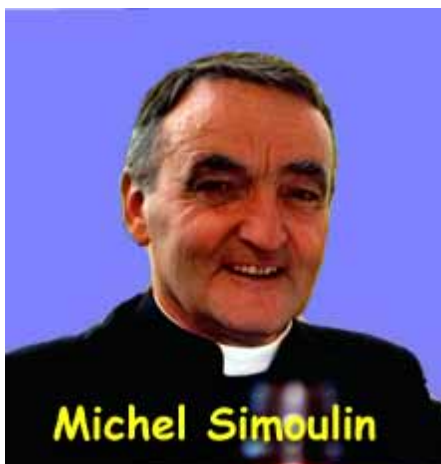
Et il promettait enfin de « respecter la discipline commune de l'Église et les lois ecclésiastiques ».

Comme on le voit, en 1988 aussi, dans le document d'accord avec le cardinal Joseph Ratzinger, il restait noir sur blanc l'existence de « certains points » considérés par Lefebvre comme « en désaccord » avec la tradition. Mais ce désaccord n'aurait pas dû empêcher la pleine communion. Il y a vingt-quatre ans, les événements prirent une autre direction : il y eut un acte schismatique et les excommunications.

Aujourd'hui, près d'un quart de siècle plus tard, cette plaie pourrait être guérie

Voici le document de M l'abbé Simoulin.

Éditorial du *Seignadou* de mai 2012 – par l'abbé Michel SIMOULIN, aumônier de Fanjeaux



« Je ne sais où en sera la situation au moment de la publication de ce *Seignadou*, mais je pense qu'il n'est pas inutile de réfléchir ensemble sur les événements actuels. Je ne parle pas de cette mascarade « républicaine » qui nous assomme, mais de nos relations avec Rome. Quelqu'un m'a fait suivre récemment un texte agrémenté de cette interpellation : « *Quand donc reviendrons-nous aux fondamentaux de la Fraternité ? Quand donc aurons-nous l'humilité de respecter l'héritage de son fondateur ?* » Je crois connaître un peu la Fraternité – dont je suis membre depuis 35 années – et avoir donc le droit de rappeler à tous que nos « fondamentaux » sont gravés en lettres d'or dans nos statuts : « *Le but de la Fraternité est le sacerdoce et tout ce qui s'y rapporte et rien que ce qui le concerne, c'est-*

à-dire tel que Notre Seigneur Jésus-Christ l'a voulu lorsqu'il a dit : Faites ceci en mémoire de moi. » Tel est l'héritage de notre fondateur, tels sont nos « fondamentaux » ; nous n'en avons pas d'autres, et ne voulons pas en avoir d'autres. **La Fraternité n'est pas une armée dressée contre Rome, mais une armée formée pour l'Église.**

Ensuite, il est fait allusion au refus de Mgr Lefebvre de poursuivre sur la voie d'un accord en 1988. Et l'on me cite Mgr Lefebvre : « *Avec le protocole du 5 mai [1988] nous aurions été bientôt morts. Nous n'aurions pas duré un an...* »... tout ceci, bien sûr, pour nous mettre en garde et nous inviter à refuser toute offre romaine, ce que nous devrions faire « *sous peine de mort* ».

Un autre écho me parvient encore : « *Il se passe à Rome des choses graves, très graves... mais je ne peux pas vous en dire davantage !* » Me voici donc bien avancé !

Alors, essayons de raison garder. Pour ce faire, il sera bon de nous remémorer un peu les événements de 1988. Après avoir signé un protocole d'accord le 5 mai (qui n'était pas encore un accord mais était quand même un texte très imparfait et même dangereux, qui n'a pas laissé dormir en paix Mgr Lefebvre), Monseigneur a écrit le matin du 6 mai une lettre au cardinal Ratzinger, non pas pour revenir sur sa signature (« *Hier, c'est avec une réelle satisfaction que j'ai apposé ma signature au protocole élaboré les jours précédents. Mais, vous avez vous-même constaté une profonde déception à la lecture de la lettre que vous m'avez remise m'apportant la réponse du Saint-Père au sujet de la consécration épiscopale* ») mais pour demander instamment que cette consécration puisse avoir lieu le 30 juin, afin d'être certain d'avoir un évêque pour continuer son œuvre. Cette lettre du 6 mai traite entièrement et uniquement de ce seul point : « *Si la réponse était négative, je me verrais, en conscience, obligé de procéder à la consécration, m'appuyant sur l'agrément donné par le Saint-Siège dans le protocole pour la consécration d'un évêque membre de la Fraternité.* » **Ce n'est donc pas sur une question doctrinale, ni sur celle du statut offert à la Fraternité, mais sur la date de la consécration de l'évêque accordé, que le processus s'est arrêté.** Et il est à noter que la rupture des relations a été décidée alors, non par Mgr Lefebvre, mais par le cardinal Ratzinger qui a refusé cette consécration épiscopale du 30 juin.

Si, effectivement, Mgr Lefebvre avait accepté que le protocole du 5 mai ne soit pas suivi de cette consécration épiscopale, alors oui « *avec le protocole du 5 mai nous aurions été bientôt morts. Nous n'aurions pas duré un an...* », car sans évêque, nous aurions été livrés aux bons (ou mauvais) vouloirs de Rome et des évêques.

Depuis notre jubilé de l'an 2000, Rome a pris l'initiative de nouvelles relations. Aujourd'hui, le même cardinal devenu Pape nous a dit que la Messe tridentine n'a jamais été abrogée (7 juillet

2007 : « *Il est donc permis de célébrer le Sacrifice de la Messe suivant l'édition type du Missel romain promulguée par le Bhrx Jean XXIII en 1962 et jamais abrogée* ») ; il a réhabilité nos quatre évêques (21 janvier 2009) ; il a accepté que nous menions des discussions doctrinales pendant deux années... toutes choses que Mgr Lefebvre n'exigeait pas en 1988. Il n'est pas exagéré de dire que **Mgr Fellay a obtenu plus que ce que demandait Mgr Lefebvre, sans en avoir pourtant le prestige ni l'autorité morale**. Alors, devons-nous être encore plus exigeant que Mgr Lefebvre et que Mgr Fellay ?

Quoi qu'il en soit de l'état de Rome, de tout ce qui demeure encore d'inquiétant à Rome, le simple bon sens et l'honnêteté devraient nous conduire à considérer la situation actuelle avec un œil différent de celui de 1988 ! Pour reprendre la formule d'un de nos évêques, il ne faut pas faire du « *quatre-vingt-huitisme* » ! Nous ne sommes plus ni en 1975 avec Paul VI, ni en 1988 avec Jean-Paul II mais en 2012 avec Benoît XVI. Que l'on me dise tant que l'on voudra que l'état de l'Église est encore très préoccupant, que notre Pape a une théologie parfois étrange, etc... nous l'avons assez dit, me semble-t-il ; mais qu'on ne me dise pas que l'état des choses est le même qu'en 1988, voire pire. Cela est contraire à la réalité et à la vérité, et ce ne peut être que l'effet d'un refus plus ou moins secret de toute réconciliation avec Rome, peut-être même d'un manque de foi en la sainteté de l'Église, composée de pauvres pécheurs mais toujours gouvernée par son chef Jésus-Christ et sanctifiée par le Saint-Esprit. **La Fraternité Saint-Pie X n'est pas l'Église et elle ne peut « respecter l'héritage de son fondateur » qu'en conservant son esprit, son amour de l'Église et son désir de la servir en fils aimant, dans la fidélité à ses bénédictions fondatrices.**

Je ne sais pas si tous réalisent le poids de cette décision qui n'appartient qu'à Mgr Fellay, décision que lui ont confiée à nouveau nos supérieurs réunis à Albano en octobre dernier, décision mûrie avec ses assistants : qu'est-ce que l'Église attend de la Fraternité en 2012 ? **Comment la Fraternité doit-elle répondre aux « besoins » de l'Église aujourd'hui ?**

Cela requiert une vertu de prudence hautement surnaturelle, à un degré auquel aucun d'entre nous n'a la grâce de parvenir, car cela ne relève pas de nos compétences ni de notre responsabilité. Seul Mgr Fellay et ses assistants, ayant par définition la totalité des cartes en main, peuvent juger au plus juste de la situation actuelle. **La question que chacun doit plutôt se poser est celle de notre bienveillance envers l'autorité et surtout de notre confiance en elle.** Voici douze années que Mgr Fellay argumente avec Rome, avec des hauts et des bas, pour aboutir finalement aux résultats cités ci-dessus, et même à ce résultat étonnant, que nul peut-être n'a relevé : ces discussions doctrinales qui n'ont pas fait de bruit sur la place publique et qui nous ont permis de dire à Rome ce que nous pensions... au point de les faire se terminer en « queue de poisson » !

Et pourtant, que n'a-t-on pas entendu au sujet du silence des supérieurs autour de ces discussions et des documents échangés ces derniers mois et leur grande discrétion par respect pour Rome et le Saint Père, interprétés comme une forme de dissimulation, voire un début de compromission. Comment peut-on douter de la droiture de nos supérieurs de manière aussi gratuite et arbitraire ?

Nul ne sait encore la conclusion que Benoît XVI voudra donner à ces douze années de lent travail, de recherche d'une meilleure compréhension, de prières et de rosaires accumulés. L'heure est donc à la prière, comme nous y a invité Mgr Fellay, et à la confiance en l'Église. La Vierge Immaculée que nous allons honorer particulièrement durant ce mois de mai, saura nous obtenir toutes les grâces nécessaires si nous ne voulons rien d'autre que la victoire de son Fils et de l'Église. »